# FEUILLETON DE L'ABEILLE.

*NOUVELLE-ORLEANS, 25 MAI 1861.*

## LE SERMENT DE LA VEUVE.

NOUVELLE.

II—Suite.

[illegible] à l'arrivée du docteur, M. Della Menza [illegible] son investigation avec la sollicitude [illegible]. Il avait en effet transporté sur [illegible] affection profonde qu'il avait vouée [illegible] une union trop courte à la mignonne [illegible] charmante Ginevra, mère de Taddeo. Aussi [illegible] amour paternel était-il devenu une sorte [illegible], et on avait lieu de s'étonner que [illegible] tendresse aveugle, exclusive, exagérée [illegible] pas gâté le caractère du jeune homme. [illegible] Vicente, frêle et délicat comme sa [illegible], avait heureusement résisté, grâce à la [illegible] de son bon naturel, aux dangers d'une [illegible] efféminée qui contrastait singulièrement avec les instincts virils et les principes [illegible] du comte della Menza.

Sa santé avait été souvent compromise dans [illegible] enfance par des soins trop minutieux, et ne [illegible] fortifiée que lorsqu'il put exiger une [illegible] d'action plus digne d'un homme. Chose [illegible], mais réelle, l'honneur et l'orgueil de [illegible] famille ne s'incarnaient pas, aux yeux du [illegible], dans son fils. Taddeo ne représentait [illegible] que l'image de sa chère Ginevra. Il [illegible] avec une jalousie vigilante et anxieuse, [illegible] sur lui comme sur une plante chétive [illegible] à laquelle était attaché le fil de son existence. [illegible] serait battu dix fois pour lui, mais il ne lui [illegible] pas permis de se battre ; il aurait sacrifié [illegible] sa fortune, ses préjugés, ses opi[illegible] il était dominé complètement [illegible] opiniâtre d'un amour [illegible] transformé. Dans Taddeo il [illegible] pas son fils, mais Ginevra ; c'était la [illegible] voix chérie qu'il écoutait, c'é[illegible] si doux qu'il retrouvait, c'était [illegible] tendre qui survivait à la tom[illegible] supporter et aimer la vie.

Qu'ai-je appris ? s'écria en entrant le docteur Luca Garoni qui serra avec affection la [illegible] comte. Taddeo aurait été blessé d'un coup de feu à la tête !

[illegible] en est rien, Dieu merci ! répondit M. [illegible] Menza en posant légèrement son doigt sur [illegible]. Une balle,—ne fût-ce qu'une balle [illegible] fait des ravages dont je ne vois heu[illegible] nul symptôme.

Le médecin souleva délicatement la tête de [illegible], l'examina d'un coup d'œil exercé et la [illegible] sur l'oreiller.

—Vous avez raison, Lorenzo, dit-il en sou[illegible] n'offre aucun caractère sérieux. [illegible] simplement une contusion produite [illegible] corps enflammé. Je craignais, d'après [illegible] de votre berger, que le [illegible] dans l'île n'eût réveillé les [illegible] depuis si longtemps divisent les [illegible] Reccardini et des della Menza.

[illegible] le sourcil.

[illegible] plus bas, mon ami, Taddeo pourrait [illegible].

[illegible] vient de passer six années à Aix, [illegible] d'excellentes études....

Lorenzo l'interrompit.

[illegible] vous pensez, n'est-ce pas, docteur, qu'il [illegible] le temps d'y oublier nos coutumes sau[illegible]

[illegible] son esprit doit s'être élevé au-dessus [illegible] national, qui comme un baptême [illegible] chez nous de père en fils ! [illegible] vous donc, monsieur le comte ; je vais [illegible] ordonnance, et dans quelques jours [illegible] Vicente s'en portera aussi bien que moi [illegible] lendemain, le blessé, que son père n'a [illegible] quitté d'une minute, sortit du profond [illegible] qui l'avait cloué sur sa couche [illegible] était déjà en bonne voie de guérison [illegible] avait au cœur une plaie plus douloureuse [illegible].

[illegible] de la belle inconnue errait sans cesse [illegible] ses yeux battus par la fièvre, et il se [illegible] à dessiner par la pensée tous les [illegible] de ce doux visage, comme s'il eût [illegible] qu'un jour ils ne s'effaçassent de sa mé[illegible].

[illegible] M. della Menza fut assuré que le délire [illegible] cessé, il questionna son fils sur l'événe[illegible] qui avait failli lui être si fatal.

[illegible] tous les amoureux, Taddeo fut ravi [illegible] parler de celle qu'il aimait. Il sem[illegible] de raconter à son père l'aventure du ma[illegible] avec une éloquence entraî[illegible] jeune femme évanouie et sa merveilleuse [illegible], il avait l'impression profonde qu'elle [illegible] sur son cœur, et il ne s'aperçut [illegible] comte l'écoutait d'un air morne et [illegible].

[illegible] en parlant, le jeune homme s'animait de [illegible] en plus, la fièvre empourprait son visage, [illegible] sueur abondante perlait à ses cheveux, et [illegible] mains tremblaient. Lorenzo, alarmé, vou[illegible] interrompre.

[illegible] toi, Taddeo; ce souvenir t'agite [illegible]. Quand tu seras guéri....

—Mais, mon père, je ne guérirai qu'en la [illegible]. Il s'est fait en moi comme un grand [illegible]. Cette inconnue a emporté mon cœur. Il [illegible] semble que tous les objets sont recouverts [illegible] voile, que j'ai oublié le passé comme un [illegible] inutile, et qu'elle seule vit dans ma mé[illegible].

M. della Menza se sentit agité d'un mouve[illegible] de colère.

—Ingrat ! Je n'ai vécu que pour toi depuis [illegible] années, et cette femme en un instant t'a [illegible] oublier ton père.

[illegible] blessé regarda d'un air égaré :—Pardon, [illegible], dit-il à voix basse; je suis indigne [illegible] votre affection, mais je ne suis pas maître [illegible] repousser cette vision qui s'est emparée de [illegible] tout entier. Un de nos bergers n'a-t-il pas [illegible] un éclair ? Eh bien ! la beauté [illegible] cette femme m'a ébloui les yeux et le [illegible]. Peut-être est-ce le délire de la fièvre qui [illegible] ainsi, mais je sens bien que si je [illegible] jamais la revoir, la vie me sera indiffé[illegible].

En même temps ses yeux brillaient d'une [illegible] ardente, ses dents claquaient, et ses [illegible] tremblantes cherchaient à arracher les [illegible] qui couvraient sa plaie.

Le comte fut épouvanté de cette violence pas[illegible] et reprit :

—As-tu confiance en moi, Taddeo ? As-tu [illegible] que pendant ton enfance maladive, j'ai [illegible] satisfait tes caprices les plus bizarres, [illegible] désirs les plus insensés, à tout prix et à tous [illegible] ?

—Oui, mon père, murmura le blessé, vous [illegible] Vous m'aimez comme [illegible] ne m'eût aimé.

[illegible] larme brilla dans les yeux du vieillard.

[illegible] cette femme, dit-il avec [illegible] pas jaloux d'elle, [illegible] promets. Maintenant, Taddeo, obéis [illegible] dors.

Le jeune homme n'avait plus la force de par[illegible] attacha sur le visage ridé de son [illegible] sourire si tendre que le vieillard [illegible] disait :

[illegible] m'aime !

[illegible] heures après, M. della Menza, ceignit sa [illegible] cartouchière, et, son fusil passé [illegible], se dirigea vers le maquis de la [illegible]. Il espérait rencontrer quelque [illegible] aurait pu le renseigner sur la scène [illegible] avait eu lieu; mais la campagne [illegible] déserte. Il allait quitter la route et s'enga[illegible] dans une gorge étroite à l'extrémité de [illegible] apercevait un petit manoir se déta[illegible] sur un fond de verdure, tout à [illegible] accroupi sur le bord d'un ruisseau, [illegible] entre les cailloux qui agitait grave[illegible] une pierre la pointe d'un vieux cou[illegible].

[illegible] le bois de loin. L'enfant se leva, re[illegible] par un brusque mouvement de tête ses [illegible] cheveux en arrière, et promena autour de [illegible] regards pleins de défiance. Mais bientôt [illegible] le taureau, qui était peu profond en [illegible] résolument à la rencontre de M. della Menza.

[illegible] sa main dans la direction [illegible].

[illegible] dans le bois ! de [illegible] une sorte d'insouciance.

L'enfant haussa les épaules.

—Ce sont ces maudits Lucquois, monsieur le [illegible].

Lorenzo parut surpris.

—Tu me connais donc ?

—Vous êtes de San Pietro, vous êtes riche, [illegible] noble, répliqua l'enfant avec une sorte [illegible] mais vous êtes surtout le meilleur [illegible] pays, après mon père.

M. della Menza sourit du compliment.

—Eh bien ! puisque tu es si savant, mon gar[illegible] dois pas ignorer qu'une jeune femme [illegible] enfant ont failli périr au milieu des flam[illegible] maquis.

—L'enfant, c'est moi ! dit laconiquement le pâtre, [illegible] la tête avec fierté.

—Alors tu connais sans doute cette femme ? [illegible] impétueusement le comte, et tu vas me [illegible] son nom.

Sampiero hocha la tête en signe de refus.

—Ah ! je comprends, reprit M. della Menza avec un sourire de mépris, tu veux me vendre [illegible].

Il tira une grosse bourse de sa poche et la jeta à terre.

—Ramasse et parle.

Le pâtre le regarda avec des yeux de chat sauvage, et repoussa la bourse du pied.

—Vous vous trompez, M. le comte, je ne gagne pas de l'argent de cette façon-là. Pour quoi voulez-vous savoir le nom de la dame ?

Le comte pâlit de colère.

—Tu oses m'interroger, effronté ? Oh ! je saurai bien te forcer à me répondre.

Il saisit le bras du pâtre, qui restait immobile, et leva la crosse de son fusil au-dessus de la tête du pauvre diable.

—Vous avez une belle arme, M. della Menza, dit Sampiero avec le plus beau sang-froid du monde.

Le vieillard abaissa son fusil et détacha sa ceinture.

—Ah ! tu railles, mon mignon. Eh bien ! je vais te châtier comme je châtie mes chiens indociles. Je vais t'attacher à un arbre, et......

—On ne fouette pas le fils d'Orso Campitello, dit froidement le petit pâtre.

Le comte tressaillit.

—Ah ! tu es le fils du bandit, et tu crois me faire peur, tu te trompes, maintenant je sais ce que j'ai à faire. Non, je ne frapperai pas un enfant, ce serait une lâcheté. Je vais t'emmener à San Pietro, je te logerai dans ma maison, et, si tu ne parles pas, je me mettrai en chasse. Orso Campitello sera mon gibier.

Sampiero devint pâle, et une sueur froide inonda son front. Il semblait hésiter, agité par une violente émotion intérieure. Il murmura :

—Mon pauvre père ! et deux grosses larmes roulèrent dans ses yeux. Mais il se raidit contre sa propre faiblesse et répondit simplement :—La dame a été bonne pour nous. Oreo ne pardonnerait pas à son fils de vous révéler son nom, si vous avez de méchantes intentions. Emmenez-moi donc, M. le comte. Mon père saura bien se défendre et me venger.

En même temps il tendit ses deux mains à M. della Menza. Celui-ci se sentit remué jusqu'au fond du cœur ; il saisit le pâtre dans ses bras et l'embrassa avec une sorte de transport.

—Tu es un brave enfant, dit-il, et j'allais faire une mauvaise action. Va ! sois libre.

Sampiero se retourna vivement ; il avait entendu un froissement de feuilles dans les broussailles, et il sourit d'un air de triomphe :

—Il était temps, monsieur ; si vous m'aviez frappé, vous étiez mort.

Lorenzo suivit la direction du regard de l'enfant et vit un homme à barbe inculte et grisonnante que venait de sortir du fourré, de l'autre côté du ruisseau, et qui, immobile comme un rocher, le couchait en joue avec un soin tout particulier.

Della Menza ne tressaillit pas.

Monsieur le comte, cria Orso Campitello, car c'était lui, vous êtes libre de vous retirer. Je savais bien que vous étiez incapable de toucher au petit. Vous n'êtes pas homme à me traquer comme un loup. Seulement, avant de retourner à San Pietro, vous me donnerez votre poudre et vos balles ; les munitions me manquent, et je n'aime pas à me trouver à jeun.

—Non, dit sèchement Lorenzo, je ne transige pas avec les bandits.

Campitello n'avait pas abaissé son fusil :

—Vous savez que je me soucie de la vie d'un homme comme d'une châtaigne.

—Tire, si tu veux. Je ne te payerai pas de rançon, mais je t'offre un marché : ordonne à ton fils de me dire le nom que je lui demande.

Le bandit fixa un regard pénétrant et soupçonneux sur M. della Menza :

—Soit ! mais il faut d'abord me jurer que tu ne veux pas de mal à la dame, car je devine de qui tu veux parler. Je crois à ta parole.

Le vieillard déposa son fusil à terre et se mit à rire :

—Alors c'est entre nous marché conclu, car je ne fais pas la guerre aux femmes, mon ami Orso. Voici ma cartouchière. Mais ne me trompe pas, il y a deux balles dans le double canon de cette arme qu'admirait ton fils.

—Oh ! je sais que vous êtes un fameux tireur, dit Campitello en abaissant son fusil et traversant le ruisseau. Vous êtes de force à enlever à cent cinquante pas une orange posée sur la tête de Sampiero, sans que l'enfant coure grand risque.

—Diable ! dit le comte, ai-je une si bonne réputation dans le maquis !

Le bandit s'approcha amicalement et déposa son escopette :

—Moi aussi j'ai la main sûre et le coup d'œil juste, monsieur le comte. Je ne manque jamais ceux qui me manquent.

Il tira alors de la poche de sa veste une balle informe et horriblement oxydée qu'il fit rouler dans sa main avec une certaine vanité :

—Avec ce seul lingot de plomb, continua-t-il, j'ai tenu pendant huit jours campagne ouverte. Tout compte fait, j'ai tué trois collets jaunes et deux gendarmes.

—Cinq hommes avec une seule balle ? interrompit Lorenzo en souriant d'un air d'incrédulité.

—Oui, car j'ai dû la retirer cinq fois de la place où je l'avais logée. Vous comprenez, quand le plomb est rare et qu'on en est surtout à sa dernière balle, il n'y a pas moyen de faire autrement.

C'est juste, dit le comte émerveillé. Je vois que nous ferons bien de rester bons amis. Vide ma cartouchière, Orso ; et toi, Sampiero, dis moi enfin le nom de votre protégée.

—Elle s'appelle mademoiselle Diana Torregiani.

—Est-elle jeune ?

—Elle n'a certainement pas vingt ans.

—Est-elle belle ?

—Plus belle sans contredit que la madone de Castellare.

—Est-elle riche ?

—Les pauvres et les malades du canton vous le diront encore mieux que moi, monsieur le comte.

—Et elle demeure......

—Dans sa maison blanche que vous voyez là-bas, à gauche de la route, à deux portées de fusil de Castellare.

—C'est bien, dit M. della Menza, mademoiselle Diana est la fille de mon pauvre ami Tudoro, qui était encore un plus grand chasseur que moi. Orso, j'aurai peut-être occasion d'aller de temps à autre rendre visite à cette belle demoiselle si bien gardée. En passant, je sifflerai Sampiero et je lui donnerai de la poudre pour toi. Quant à des balles, ajouta-t-il en riant, ma cartouchière a du bon fournir pour quelque temps, à la façon surtout dont tu sais t'en servir.

—Et vous, monsieur le comte, répliqua courtoisement le bandit, si vous avez jamais besoin de mon fusil pour une bonne cause, souvenez vous qu'il est à votre service.

Merci, Orso ! mais j'aime assez faire moi-même mes affaires.

Et M. Della Menza, après avoir salué du geste Campitello et son fils, s'engagea dans une petite sente rocailleuse qui conduisait directement à la maison Torregiani.

(*A continuer.*) EMMANUEL GONZALÈS.

## BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

### Revue de la Semaine.

*Vendredi soir, 24 mai 1861.*

Nous avons annoncé, dans notre dernière revue, que la demande de coton s'était maintenue au même degré d'animation et que le faible approvisionnement avait amené une nouvelle hausse. Le mouvement a beaucoup diminué depuis lors, le marché est devenu calme et les prix ont tendu à la baisse depuis un ou deux jours. Nous cotons aujourd'hui [illegible] irrégulières. Le coton est plus recherché, à des prix irréguliers. Nous n'avons rien à annoncer pour la nouvelle hausse. Le fret a fléchi [illegible] de change et les prix sont [illegible].

VENTES DE COTON.—Samedi, 500 balles ; lundi, 200 ; mardi, 300 ; mercredi, 400 ; jeudi, 100, et aujourd'hui, 100. Total, 2,500 balles.

Les prix sont nominaux.

TABAC.—Faible demande. Aucune transaction digne de remarque.

SUCRE.—300 boucauts, à des prix nominaux.

MELASSE.—Quelques petits lots, à des prix nominaux.

FARINE.—Forte hausse. 6000 barils, à $7¼ @ $8 la superfine, $8 @ $10 la bonne qualité à extra de choix.

MAIS.—Les transactions ont atteint le chiffre de 25,000 sacs à 60 @ 70 cts le mélangé, le jaune, le blanc [illegible] 75 cts le boisseau de blanc prime.

AVOINE.—Nouvelle hausse. 5000 sacs de St-Louis, à 40 @ 45 cts le boisseau de prime.

SON.—3000 sacs, à $1 @ $1 25 les 100 livres.

FOIN.—300 balles de l'Ouest à [illegible].

GRAISSE.—[illegible] barils et 400 barillets, les premiers à 9 @ 9¼ cts et les seconds à 11¼ cts.

BŒUF.—Quelques petits lots, à $12 @ $13 le mess et les marques de choix pour les familles.

PORC.—3000 barils de mess, à $21 @ $22.

BACON.—200 boucauts, à 10 @ 10½ cts les épaules, 12 @ 13 les pièces de côtés ribbed et 13 @ 14 cts les dessusés.

BEURRE ET FROMAGE.—Il n'y a presque plus de ces articles sur le marché. Nous omettons les prix.

WHISKY.—300 barils à 22 @ 25 cts le rectifié et 21 @ [illegible] le raw.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Toile Kentucky, 11 @ 15 cts le hand loom à power loom de la meilleure qualité. Toile de l'Inde, calme. Environ 160 balles à 11 @ [illegible] cts comptant, et vers la fin de la semaine [illegible] à 11 [illegible] cts comptant. Corde de Kentucky, 7 @ 7½ cts le hand spun et 7¾ @ 8 cts le machine made.

SACS EN PITRE.—Faible mouvement. Environ 150 balles de sacs épais à 14 cts. De légers peuvent être cotés à 11 @ 12 cts et les heavy marques à extra à 11¼ @ 13¾. Le stock, le 1er du courant, était de 1500 balles.

CHANDELLES.—Light weight, 17 cts ; full weight, 19 cts. 100 caisses aux prix.

CAFÉ.—Les ventes de la semaine s'élèvent à 6245 sacs. Le stock est de 2162. Prix fair à good fair et prime, 13¾ @ 15 cts la livre.

RIZ.—Environ 100 tierçons de la Caroline (attendus, à 5¼ @ 6 cts la livre.

SUIF.—La dernière vente annoncée (100 tierçons) a eu lieu à 10 cts le prime fait en ville.

CHAUX.—Le Thomaston s'est détaillé à $2 50 le baril. Alabama $2 50.

HUILE DE GRAISSE.—$1 @ $1 10 le gallon de Winter strained de bonne qualité à choix, prépare pour l'hiver. 100 barils à $1 [illegible].

HUILE DE GRAINES DE COTON.—La clarifiée s'est détaillée à 65 @ 70 cts le gallon.

HUILE POUR MACHINES.—L'huile de la Compagnie du Sud se vend 75 cts pour les machines, 90 cts pour les pendantes et les fuseaux, et 80 cts le gallon pour le gaz.

ALCOOL.—45 @ 50 cts le gallon.

PEAUX.—Attakapas, 13¼ @ 14¼ cts ; sèches, salées et Mexican Flint, 16 @ 17¼ les lourdes et les légères.

RESINE.—3000 barils à $5 cts la commune, $1 15 le No 1 low, et $1 25 le baril de No 1 ordinaire.

FRET.—Les navires européens ont pris des compléments de fret à 1 @ 1⅛ le coton pour Liverpool. Hier, par suite de la saisie des navires des États-Unis, les taux ont monté à 1⅜d.

## MARCHÉ AUX BESTIAUX.

*Jefferson City, 24 mai 1861.*

Reçu pendant la semaine finissant ce soir, 1025 bœufs du Texas, 12 porcs, 749 moutons et 559 veaux. Vendu 91 bœufs de l'Ouest, 575 bœufs du Texas 572 porcs, 742 moutons, 15 vaches laitières et 749 veaux. A vendre sur place, ce soir, 62 bœufs de l'Ouest, 490 bœufs du Texas, 1,223 porcs, et 214 veaux. Nous cotons:

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité | 9 00 @ 10 00 | |
| " " 2e " | 8 00 @ 8 50 | |
| " du Texas, par tête, 1re qualité | 35 00 @ 42 00 | |
| " " 2e " | 20 00 @ 30 00 | |
| Veaux | 7 00 @ 10 00 | |
| Moutons 1re qualité | 5 00 @ | |
| " inférieurs | 2 75 @ 3 00 | |
| Porcs (de l'Ouest) par 100 livres | 8 00 @ 8 50 | |
| Vaches laitières, par tête 1re qualité | 55 00 @ 80 00 | |
| " " 2e " | 30 00 @ 40 00 | |

## LISTE MARITIME.

*Port de la Nouvelle-Orléans.*

**Expédiés hier.**

Navire Ironsides, Chase, New York
Chas S Pennell, Melcher, Cadix
Goëlette Geo Washington, Reynaude, Mobile
Lily Fornarts, Mobile

**Arrivés hier.**

Goëlette Star, Gammon, Mobile
Carrie Sanford, Haggett, Galveston

Pour les bateaux, voir l'anglais.

**Au bas du fleuve.**

Navire Roscoe, Barine, Liverpool
Andromeda, de Rio Janeiro
S E Pettigrew, Burdick, Liverpool

**Steamboats partant aujourd'hui.**

RIVIERES:

| | |
|---|---|
| Riv Rouge—D R Carroll, Kimball | 5 P M |
| Attakapas—Picayune No 3, Broad | 5 P M |
| Fort Adams—Golden Age, Weibling | 5 P M |
| Riv Ouachita—T W Robert, Tobin | 5 P M |
| Riv Rouge—P E Bonford, Worley | 5 P M |
| Memphis—New Falls City, Switzer | 5 P M |

RAIL ROAD PONTCHARTRAIN:

| | |
|---|---|
| Mobile—Bateau de la malle | 8 A M |
| Covington—Arrow, Hoffman | 10½ |
| Ocean Springs—Creole, Walker | 9 A M |

RAIL-ROAD DE JEFFERSON.

| | |
|---|---|
| Riv Alabama—Wm Bagaley, Sinnot | 5 P M |

## Graines fraîches de Jardinage

**De la nouvelle récolte,**

*—Nouvellement reçues—*

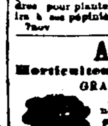

Navet plat blanc hâtif,
Navet plat collet rose,
carotte ½ longue,
Betteraves courtes rouges,
Bette blanche à carde,
Betteraves longues rouges,
Gros poireau, oignons jaunes,
Choux pommés 3 variétés, radis 5 variétés,
Choux fleurs, brocoli blanc dito violet,
Chou de Bruxelle, chou cavellier,
Navet Boutabaga blanc et jaune,
Choux raves ou navet, moutarde brune,
Asperge de Hollande, oseille, et sarriette,
Grosse tomate, ceneth nain blanc,
Courge ou de rave de marais,
Laitue impériale, laitue royale,
Laitue romaine, laitue d'hiver paresseuse,
Grosse laitue d'hiver, chicorée frisée,
Scarolle, céleri plein blanc, céleri raves,
Cresson large feuilles, persil ordinaire,
Persil frisée, épinard larges feuilles,
Panais, salsifi, roquettes, cerfeuille,
Doucette ou mâche, coriande et safran,
Gros piment doux, pois Washington, pois royal.

A vendre à des prix modérés, rue Vieille-Levée, No 312 aussi rue 181, entre Quartier et Hôpital.

P. S. Le soussigné prévient les personnes qui l'honorent de leur confiance, qu'il a repris la direction de son magasin ou on le trouvera tous les jours auquel il midi pour remédier à la négligence passée, et recevoir les ordres pour plantes, arbres ou arbustes : l'après-midi, il ira à ses pépinières à Gentilly

7nov J. MENARD.

## A. BERNARD

**Horticulteur, 36, rue de Chartres.**

GRAND ASSORTIMENT DE

Jacinthes, tulipes, renoncules, anémones, lys, amaryllis, crinum, couronne impériale, belle martime, glaïeuls, dahlias et autres bulbes récemment reçues;

Graines de fleurs, graines de jardinage, griffes d'asperges, &c.

Aussi d'un beau choix d'outils d'horticulture, de cloches en verre pour boutures et primeurs, de poterie fine, de vases, godets, sabots pour jardin, &c.

Les amateurs sont invités à venir visiter ses serres renfermant une quantité de plantes exotiques et de camélias de la choix acclimatés. On trouvera dans son jardin de 20 à 30 milles orangers de diverses grandeurs, depuis 25 à 150 le cent, des meilleurs du Japon, et toute espèce d'arbres d'arbustes.

Les commandes de bouquets, soit pour mariage, fêtes ou théâtres, seront exécutées avec le plus grand soin

---

**Pour les Attakapas, via Plaquemines.**

Jour de départ, SAMEDI 25 courant, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur PICAYUNE No 3, fin marcheur et d'un faible tirant d'eau, capitaine H. M. Breed, est maintenant prêt à recevoir du fret pour St Martinsville, New Iberia, Jeanerette, Centerville, Franklin, Charenton, Pattersonville et tous les points intermédiaires sur le bayou Bœuf et le bayou Teche.—Le PICAYUNE No 3 fera les voyages durant tout l'été, et le fret sera l'objet d'une attention spéciale. Il y aura, ce matin, sur la Levée un commis pour recevoir le fret. Le départ est positif.

24 mai—2t

**RIVIERE ROUGE.**

Jour de départ, SAMEDI, 1er juin, à 5 h. P. M.

LE paquebot régulier, W. BURTON, partira comme ci-dessus pour Jefferson, Smithland, Benton, Fort Caddo, Swans Albany, Shreveport, Grand Bayou Coushatta, Campte, Grand Ecore, Alexandrie, Normans Barbin's et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge. Il est commandé par le capitaine bien connu, F. A. BROSSIAT, James Bell, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

18 mai J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

Jour de départ, LUNDI 27 mai, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Natchitoche Tiger Island, St-Maurice, Taverow Montgomery, Durand's Buxtows' l'embouchure de Caire River, Cotile, Alexandrie, Normans, Barbin's et tous les ports intermédiaires. Le RAPIDES, fin marcheur, capt. J. C. Dowty, C. J. Barstow, commis, partira le 13 courant pour les susdits ports. Pour fret, s'adresser à bord.

J. G. ARNOLD, Agent pour les annonces

28avril

**MEMPHIS.**

*Partant samedi 25 mai, à 5 heures P. M.*

**Arrangement pour l'été.**

Ligne de paquebots de Memphis et de la Nlle Orléans, portant régulièrement la malle des États Unis, en été—Le bateau à vapeur de première classe, ALONZO CHILD, capitaine D. E. de Haven, partira pour Memphis et les Bends, et est prêt à recevoir du fret. Il fera les trajets comme d'habitude. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

J. G. ARNOLD, agent des annonces.

Cette ligne se relie à Memphis avec le chemin de fer de Memphis et Charleston, et de beaux bateaux pour St-Louis et Louisville. 9 mai

**Partant tous les jeudis à 5 h. P. M.**

LIGNE hebdomadaire de la malle des États-Unis pour Vicksburg.—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle GEN. J. A. QUITMAN, capitaine J. M. WHITE, partira pour Carrollton Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith, Lac Providence, Goodrich, Landing, Milliken, Bend, Ducksport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St-Joseph Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tonica, Morganza Pointe-Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme ci-dessus.

J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, où il est rembarqué sur de plus petits bateaux. 30 avril

**POUR LES OPELOUSAS**

LE bateau à vapeur ANNA PERRET, neuf et fin marcheur, capt. Cappe, partira TOUS LES MERCREDIS, à 5 heures P. M. en remplacement du bateau à vapeur NINA SIMMES. Il prendra du fret et des passagers pour la Vieille Rivière, Simmesport et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à QUEYROUZE & LANGSDORFF, Rue St-Louis, Nos 12 et 14. J. G. ARNOLD, Agent pour les annonces

24mai

POUR LE HAVRE—Le navire américain ASSYRIA, fin voilier et de première classe, capt. Delano, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à CAMMACK & CONVERSE, Rue Carondelet, No 35.

Pour passage d'entrepont (excellents emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 45, 3me District. 16 avril

POUR LE HAVRE—Le navire GUTTENBERG, fin voilier et de première classe, capitaine WEEKS, prend un chargement et partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage [excellents emménagements, chambres et entrepont], s'adresser au capitaine, à bord, poteau 38, 3me District.

## Compagnie d'Assurance DE L'UNION

A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

**Quatrième état annuel**

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION, *Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.*

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861: | | |
| Primes sur les risques d'incendie | $126,294 10 | |
| Primes " des rivières | 52,774 80 | |
| Primes " des mers | 65,404 39 | |
| Total | | $244,473 29 |
| Primes remboursées | | 5,985 21 |
| Total des primes | | $238,488 07 |
| Primes non-échues le 30 avril 1860 | | 49,060 00 |
| Total net des primes | | $287,548 07 |
| Pertes payées dans l'année | | |
| Pertes par les incendies | $97,607 53 | |
| " sur les rivières | 25,188 61 | |
| " sur les mers | 49,542 29 | |
| Total des pertes | $172,134 51 | |
| Réassurances | 11,664 69 | |
| Quinze pour cent remboursé | 18,064 22 | |
| Dépenses d'intérêts sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt | 14,412 94 | 222,090 36 |
| Bénéfice brut | | $ 64,283 71 |
| Réserve pour risques non expirés | | 30,000 00 |
| Bénéfice net | | $ 34,283 71 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Billets pour actions | | $160,625 00 |
| Prêts garantis par hypothèque | | 31,517 50 |
| Prêts garantis par actions de banques | | 170,229 02 |
| Effets pour primes, à courte échéance | | 69,098 21 |
| Primes en voie de perception | | 27,431 07 |
| Scrip d'autres compagnies | | 10,847 61 |
| Actions et bons | | [illegible] |
| En caisse | | 69,991 97 |
| Total de l'actif | | $539,540 77 |

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1861 par-devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1861, il serait déclaré pour actionnaires un dividende de quinze pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du 1er juin 1861, qu'il serait déclaré un dividende de quinze pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé conformément à la 18ème section de la charte de la Compagnie, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les porteurs de scrip sur lequel un intérêt est dû sont priés de venir le recevoir.

*—Directeurs—*

JOHN DOLHONDE, maison Martin, Cobb & Co.
A. B. CHARPANTIER, maison de Lobit, Charpantier, & Cie.
M. J. ZUNTZ, maison de J. M. Rhorer & Zuntz.
R. W. OGDEN, maison de P. Casacia & Ogden.
CARL KOHN.
L. F. GENERES, maison de Abat, Generes & Co.
VICTOR MAIGNAN.
JOS. DEVNOODT.
A. CHIAPELLA. 16mai

**QUATRIEME ETAT ANNUEL** DE LA

## Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861 | | $136,038 79 |
| Primes de risques sur incendie | $98,343 55 | |
| " " des mers | 26,932 41 | |
| " " des rivières | 10,762 83 | |
| | | 136,038 79 |
| Primes remboursées | | 1,325 52 |
| | | 134,713 26 |
| Pertes payées dans la même période, savoir: | | |
| Sur les risq. d'incendie | 71,805 44 | |
| Sur les risq. des mers | 15,455 42 | |
| Sur les risq. des rivières | 36,[illegible] 99 | |
| | | 89,025 82 |
| 15 pour cent remboursé aux personnes assurées | 16,487 43 | |
| Réassurances | 9,961 40 | |
| Dépens, intér. en moins | 13,853 59 | 40,302 42—129,328 24 |
| Bénéfice net | | $5,385 02 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Billets d'actions | | 92,500 00 |
| Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté | | 88,701 50 |
| Effets garantis | | 3,240 00 |
| Effets pour primes | | 9,795 49 |
| Actions | | 5,757 50 |
| Dus pour primes en voie de perception | | 27,938 80 |
| En caisse | | 27,461 93 |
| | | 255,385 02 |

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et que une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

16 mai

## MADAME THIERRY,

**au coin du Chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.**

Ayant une grande variété de fleurs fines prendra les commandes de bouquets pour mariage et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlia jasmins, arbustes à des prix réduits, rendra les ordres pour faire les jardins. 28sep—au15jn

## 5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

3000 flacons dragées de santonine, de Collas et Pelletier,
1000 bouteilles sirop de Briant,
1000 bouteilles rob de Boyreau Laffecteur,
1200 flacons pilules de Valiet,
2500 flacons phosphate de fer de Leras,
1000 bouteilles élixir anti-glaireux,
2000 bouteilles eau de Vichi, naturelle,

Ainsi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les sels naturels ; pilules de Colbert, arnica moutaux, de Pelletier; Benzine Collas ; vin de Séguin ; capsules de Mothes; parfumerie et poudre de riz extra fine, &c. &c.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne.

7Sjuil LOUIS CASTEL.

EN magasin et à vendre par ce soussignés—Vins—50 barriques Vin rouge Bergasse, 50 do Bandol,
25 barriques vin rouge pour famille,
1500 caisses vin rouge St Julien, Ht Brion, Ch. Latour,
300 do vin blanc Haut Sauterne et Ch. Rieussec,
200 do muscat de Frontignan, Noilly, Prat & Co,
50 do do supérieur,
250 do vermouth Noilly, Prat & Co,
20 do do mousseux,
Liqueurs—50 caisses cassis Noilly, Prat & Co,
40 caisses punch au rum do
25 do ratafia de cerises do
50 do liqueurs assorties
10 do eau verte

Salaisons,—250 caisses cornichons, câpres fines, variantes, olives farcies, olives

Amandes, 100 balles du Languedoc, coque tendre
Huile, 700 paniers Plagniol, en grandes et demi bout.
Fruits—50 caisses fruits au jus—25 caisses fraises au jus—25 do fruits à l'eau de vie —50 do cerises à l'eau de vie,
Damejeannes—40do de 1, 2, 3 et 5 gallons,
Bouteilles—100 paniers, 22 onces et 60 caisses bouteilles à Cognac,
Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse huile à la cassie, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et blanc, à la pâte d'amande, etc et 11 douzaines eau Dermophile de Magenta [eau de toilette]
50 estagnons eau de rose—30 do eau de fleurs d'oranger,
160 caisses eau de fleurs d'oranger,
Savon—400 caisses savon bleu, vif recuit,
Conserves—20 do conserves tomates,

PAUL JUGE & FASSY, 77, rue St Louis.

16mars

SARDINES à l'huile—40 caisses de 100½ Rodel, 150 caisses de 100¼, Rodel, J. Colin, Ve Roslon, A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée.

4avril—15f

ANIS, Lentilles, Fèves—12 sacs anis, 10 sacs lentilles 20 fèves; 10 do pois à yeux noirs, à vendre par F. SANCHO, No 239, Vieille Levée, entre

13mai Dumaine St Philippe

BI-CARB DE SOUDE—475 barillets de la marque Deacon & Co, en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH, 30avril No 36 Vieille Levée

---

## L'AMER-VIN IMPERIAL

## Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des États-Unis. Il entre les racines suivantes: sceau de Salomon, du spicenard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce du mûrier sauvage et du bayberry.

### Nous défions

### LE MONDE

D'EN PRODUIRE

### UN EGAL ! !

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud", "et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

### Commencement de consomption

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

### Ce qu'il y a de mieux !

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Évangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferment pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUÉRIT de la maladie, mais il le PRÉVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et où sévissent les fièvres, en frisson. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

**CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires,**

*No 78, Williams street, New-York.*

A vendre par tous les droguistes.

Agences pour la vente en gros et en détail, dans l'État de la Géorgie. PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres

7avril—

## Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes pour dix mois expirées le 30 avril 1861 | | $801,878 14 |
| Primes sur les risques d'incendie | $350,253 56 | |
| Primes sur les risques des mers | 194,882 33 | |
| Primes sur les risques des rivières | 256,428 25 | |
| Primes sur les risques de la vie | 346 00 | |
| | $801,878 14 | |
| Montant des primes des dix mois expirées le 30 avril 1861 | | 677,728 06 |
| Pertes payées dans la même période, savoir: | | |
| Sur les risques d'incendie | $162,[illegible] 12 | |
| Sur les risques des mers | 126,371 81 | |
| Sur les risques des rivières | 133,[illegible] 24 | |
| | $421,942 55 | |
| A déduire pour intérêt, escompte, fonds contingent, En moins, dépenses générales et réassurances | 4,446 76 | 420,195 70 |
| Bénéfice net | | $ 257,232 27 |
| L'actif de la compagnie est comme suit: | | |
| Prêts garantis par actions de banques et actions publiques | | 15,129 97 |
| Prêts sur bons et hypothèques | | 26,[illegible] 00 |
| Effets à courte échéance, pour primes | | 20,212 75 |
| Du pour primes, en voie de perception | | 6[illegible] 85 |
| Prêt pour la défense des États Confédérés | | 10,000 00 |
| 4,600 actions de banque | | 176,000 00 |
| $49,00 de bons de la ville consolidés portant six pour cent | | 41,100 00 |
| $50,000 de bons de la ville, expirant émis en faveur de chemins de fer | | 40,000 00 |
| Script d'autres compagnies | | 2,[illegible] 00 |
| Propriétés foncières | | 65,000 00 |
| En caisse | | 81,76[illegible] 08 |
| Total de l'actif | | $1,442,9[illegible] |

**Etat de la Louisiane.**

*Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.*

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861 pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés THOMAS A. ADAMS, président, et G. W. SPRATT, secrétaire, de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président
G. W. SPRATT, Secrétaire

Assermentés et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 11 mai 1861.

A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un INTÉRÊT à raison de SIX POUR CENT (en argent) sur tous les certificats de profit non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, à partir du deuxième lundi (10me) juin, déclarent qu'il et après avoir mis en réserve plus d'UN MILLION DE PIASTRES des profits pour payer QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) de l'émission de 1858, payables comme suit:

Vingt pour cent le deuxième lundi (10me) jour de juin prochain;

Vingt pour cent le deuxième lundi (9me jour) de septembre prochain.

Ils ont en outre déclaré UN DIVIDENDE DE SCRIP DE TRENTE pour cent sur les primes nettes de la Compagnie pour les dix derniers mois expirés le 30 avril 1861, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi (10me juin) d'août prochain.

La Compagnie continue d'assurer aux taux courant de prime, contre les dommages de la mer, des rivières, contre les pertes ou les avaries ou casualités par l'incendie.

THOMAS A. ADAMS, Président,
GEORGE JONAS, Vice-président,
G. W. SPRATT, Secrétaire

**Directeurs:**

| | | |
|---|---|---|
| Samuel Bell, | P. Avendano, | Moses Greenwood |
| John Watt, | Samuel Smith, | W. B. Tullis, |
| M. O. H. Norton, | John D. Bein, | J. J. Noble, |
| C. T. Buddecke, | R. W. Estlin, | John C. Burrell, |
| R. B. Sumner, | P. Sauma, | Alex Dutil, |
| H. M. Wright, | P. S. Strong, | John F. Caldwell, |
| G. S. Hawkins, | Th. Henderson, | A. Heine, |
| H. Frerichs, | J. J. Person, | Adam Giffen |
| R. H. Kennedy, | Corn. Fellowes, | Stanley Cowes, |
| W. O. Robinson, | James Turner, | M. Gillis, |
| O. W. Carroll | S. B. Newman, | 14 mai 1an |

A vendre en débarquement du navire Iola Wyllie, arrivé de Bordeaux—
36 barriques vin rouge St Emilion,
40 do do St-Julien,
50 do do bon ordinaire,
100 do do blanc Haut-Sauterne,
8 do do [illegible]
8 futailles eau-de-vie, fine Champagne
Par J. N. CURIEN, 25 rue Toulouse

8avril

**LOUIS DUFAU, avocat,**

*Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon*

1nov—1an

## CORAIL ET BIJOUX

**A PRIX REDUITS.**

M. P. N. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à augmenter de la migraine et des douleurs qui proviennent de la trop grande abondance de l'acreté du sang.

Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, d'ARTICLES D'ORFÉVRERIE en tous genres de montres de prix, de DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public à visiter son magasin

## HOPITAL HAYES

**Ci-devant Hopital LUZEMBERG.**

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions du chef et les soins ordinaires d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maux d'yeux.

*—Conditions—*

| | | |
|---|---|---|
| Salles | $1,00 | par jour. |
| Salles particulières | 2,00 | " |
| Chambres particulières | 3,00 | " |
| Esclaves | 1 00 | " |

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 13. 4 mars—1an

LE SIROP PECTORAL DE RICHARD, doit les propriétés curatives de la coqueluche et du crachement de sang ont déjà étendu la réputation dans la ville et la campagne, est aussi le meilleur remède contre les irritations et inflammations de la gorge et de la poitrine, telles que rhumes, enrouements, toux, &c.; en effet, les cas fort nombreux dans lesquels ce sirop a été employé, ont complètement prouvé que quelques cuillerées prises aux premiers symptômes d'irritation de la gorge, de la poitrine ou des douleurs d'estomac avec difficulté dans la respiration, arrêtent immédiatement le progrès de ces affections qui sont radicalement guéries dans l'espace de 12 à 24 heures.

Les conséquences si fâcheuses et quelquefois funestes des rhumes négligés devraient engager tout le monde à se procurer ce précieux sirop dont la vente considérable et toujours croissante depuis nombre d'années établit la supériorité incontestable sur tous les médicaments de ce genre. Son prix modéré (75 cents le flacon) e met à la portée de tous.

A vendre exclusivement par F. BERTA, Pharmacien Enc. Remparts et Quartier, N O

nov—

## FREDERIC AVET,

*(Ci-devant de la maison Avet Bros.)*

**Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,**

**RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59**

entre Conti et Bienville,

CIGARES de la Havane—61,000 Londres et Rieveras, des marques du Globo et Intimidad, en débarquement de le Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane

20mars No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

**Cognac, vins, liqueurs, &c.**

CINQ quarts et 20 huitièmes cognac, champagne Veneyard, propriétors, 1855;
30 quarts et 30 huitièmes, do do do 1857;
20 do 20 do do do do 1858;
25 do 20 do do do do 1859;
25 do cognac Goldenburg, 1830, et 17 do do 1805,
25 do et 20 huitièmes cognac, Gautier Frères, 1849;
10 huitièmes cognac, Gautier Frères, 1821;
40 quarts cognac fine champagne 1825, Larronde Frères
40 huitièmes do vieux Larronde Frères;
30 do do Otard Dupuy, Larronde Frères;
30 do et 20 quarts eau-de-vie de La Rochelle, Alexandre Seignette;
10 barriques vin rouge Montferrand, et 10 do do Queyries;
18 do do Margaux 1858, et 19 do do St-Julien
10 do do St-Emilion, et 30 do do Côtes-de-Bourg;
10 do do St-Estèphe;
20 do vin blanc Sauternes, 1858 et 19½ do do do
10 do do et 14 demi do do do
300 caisses 12 blles vin rouge, et do do 24½ do do Lafite, Latour, Bne Mouton, Ht-Brion, Larose, Margaux, Léoville;
300 caisses 12 blles vin rouge, Lafite, Latour, &c., à l'émeri;
50 do do do Margaux Larronde Frères;
60 do do do Château Latour do
50 do do do Larose do
100 do 24½ do Haut Brion do
50 do 12 do Cantenac do
50 do do do St-Julien, Lion's Brand;
25 do do do Barsac;
25 do do do Chambertin;
25 do do do Clos Vougeot;
25 do do do Bourgogne;
25 do do do Château Lafite;
25 do do do Rauzan;
30 do do do Margaux;
25 do do do Léoville;
3 do do élixir de Raspail;
1 do 24½ do do
200 caisses 12 bout. vin blanc, Chateau Yquem
100 do do Sauternes
500 do do Haut Sauternes
paniers 12 bout. Champagne, Crème de Bouzy
50 do 24½ do do
100 do 12 do Royal Hunter
100 do 24½ do do
40 do 12 do Fleur de Bouzy
25 do 24½ do do
350 do 12 do ordinaire
79 caisses 48¼, 25 do, 24½ et 25 dito 12 bouteilles champagne, Lemaître
10 caisses 12 bouteilles anisette, 25 dito 25 paniers chaque dito
50 caisses 12 bouteilles liqueurs assorties
10 do do Crème de vanille
5 do 24½ boîtes truffes, 5 do 50½ do do
5 do 40½ do do
30 do 12 paubans prunes grand format
25 do do do petit do
200,000 bouchons à damejeannes grande
100,000 do petits
100,000 bouchons No 2, 250,000 bouchons No 7
75,000 do No 9, 500,000 do courts pointus
150,000 do requiliers fins
150,000 do à demi bouteilles, sous les clefs de la douane, à vendre par VOR. MAIGNAN.

## TAMBOURY & CO,

**Marchands commissionnaires en général,**

*—IMPORTATEURS DE—*

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.

Dépôt de Château de Portets, Lafite, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

**No 57, rue Royale,**

Entre Conti et St-Louis

---

## MUSIQUE.

*Maison F. H. Benoît,*

**SOURDES & CHASSAIGNAC**

*Successeurs.*

**MUSIQUE NOUVELLE!!!**

GRAND ASSORTIMENT

*Toutes les nouveautés !*

LE PARDON!
FAUST!
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE.

**FLANDRY & CHARPAUX**

DEPOT DES

## PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris.

Ventes à des conditions libérales A l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.

30 sep—1an

## MUSIQUE

**A. ELIE,**

*Rue Royale, No 66.*

**PIANOS de HERZ et de PLEYEL,**

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENTS DE SAX : HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

## PAULIN DUREL,

**Marchand d'articles de Bureaux, Imprimeur et Relieur,**

**37......RUE DE CHARTRES......37**

DONNE avis à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de recevoir par le steamer *Star of the West*, de New-York, les articles suivants:

Boîtes de banque, article extra, très épais,
Presses à copier les lettres, nouveau genre,
Ardoises métalliques, article nouveau pour les écoles bureaux, banques, etc.
Pupitres de voyage,
Port-folios do un grand assortiment,
Presses à copier pour voyageurs,
Encriers de voyage, un grand assortiment,
Coffre-forte préparée, très-utile dans les bureaux et dans les familles.
Balanc pour les monnaies américaines et lettres,
Plumes d'or, un bel assortiment,
CANIFS DE ROGERS ET DE CROOKES, et beaucoup d'autres articles, trop nombreux pour être détaillés.

Ces articles seront vendus au plus bas prix de marché par PAULIN DUREL.

## CITY HOSPITAL.

**(Exclusivement pour la picote.)**

PAR LE

### DR. O. ANFOUX:

*Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Soldelle.*

POUR ADMISSION

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70, rue Baronne 3nov—6m

No 39. CHARTRES STRT SIGN OF THE GOLDEN MORTAR No 39. CHARTRES STRT

**ESTABLISHED IN 1828.**

By

## F.P.DUCONGÉ.

**Droguiste, en gros et en détail.**

*Produits chimiques, anglais, français et américains.*

Cette maison offre au médecin de campagne et au planteur l'avantage de trouver en même temps un assortiment complet de *Drogues, produits chimiques* et préparations pharmaceutiques employées dans la pratique américaine et française.

Aussi, un stock considérable de MEDICAMENTS PATENTES, d'origine anglaise française et américaine.

Assortiment d'articles variés du ressort de la pharmacie et droguerie. 9jan y

## EAUX DE VICHY !

32 altres eaux de Vichy (de la nouvelle saison.)
250 flacons sel de Vichy pour boisson,
150 kilos chocolat de Vichy (préparé avec les sels naturels
1000 boîtes pastilles de Vichy do do
1000 flacons poudre de Rogé,
1000 boîtes pilules de Debout,
Lesleur Racahout des Arabes;
500 bouteilles sirop de quinquina ferrugineux de Dorvault,
300 flacons véritable Lait Antéphélique de Candès de Paris,
200 flacons phosphate de fer soluble de Leras;
200 bouteilles sirop de Flon;
3000 flacons dragées de Santonine de Collas, Pelletier & Gaffart,
1000 flacons pilules de Vallet;
500 flacons pilules de Blancard;
600 flacons perles d'Ether;

Ainsi qu'un approvisionnement considérable en huile de foie de Morue de Hogg, quinquina Laroche, vin de Séguin, Elixir Anti-glaireux, capsules de Mothes, eau de Mélisse des Carmes

Purgatif de Leroy de Cottin, parfumerie extra fine de Paris, &c., etc.

A vendre en gros et en détail, au grand Dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

2 déc LOUIS CASTEL.

Reçu par le soussigné "ancienne maison H. Bonnabel"—Articles de droguerie, produits chimiques, médicaments spéciaux, etc, parmi lesquels—

Vératrine, 160 flacons,
Sesquichlor de fer,
Valérianate de quinine, &a,
Extrait d'Ipéca, &c,
Pâte de Regnauld,
Capsules de Raquin,
Poudre de Roger, etc.
Eau de laurier cerise, &a,
Eau de tilleul,
Esprit de Cochléaria,
Alcoolat de raifort, &c,
Sirop de fleurs de pêcher,
Feuilles de patchouly,
do de frêne,
Roses rouges,
Onguent populeum,
Oreille en pâte, &c, &c,
Cornues appareils en verre.

15 avril— B JOURDAN.

REÇU par le navire Express, du Havre, steamers Star of the West, Cahawba, Havre, de New-York, un grand assortiment de médicaments et produits chimiques, à vendre par O. ROBIN, pharmacien

25,000 sangsues hongroises,
1000 boîtes dragées stomachiques de Pougau,
1000 flacons pilules Blancard,
100 flacons pilules Vallet,
100 flacons pilules de Laville,
1000 boîtes pilules de Debout,
200 cruset en biscuit, et toutes dimensions,
500 capsules porcelaine fine, à bec et manche, grandeurs assorties,
250 flacons à robinet, pour appareil de déplacement
Extrait alcoolique et aq. d'ipéca et belladone,
Camomille, brou de noix, mille feuilles, fumeterre, centaurée, tamarin, scille bulbis, trèfle d'eau, esprit de vulnéraire, spigille, serpentaire, sumarouba, saponaire feuilles et racines, noix vomiques, sassafras, semen contra, serré pathe, pyritree, phellandrie aq., petit-chêne, persil pensée sauvage, jusquiame, glan le, toriff, fougère, mâle, oléorésine éthérée, fèves St-Ignace, &c.

Tous ces extraits sont garantis purs et préparés d'après les codex français, par M. Menier, de Paris.

250 grammes quinoline—250 grammes quinoidine,
1000 grammes sel d'Membroth cristal, bi-gr apiol,
250 grammes émétine du codex,
100 kilos poudre de gomme arabique No 1,
50 do térébenthine de Venise.
5000 têtes de pavots extra grosses,
40 kilos beurre de coco,
10 do roses de Provins,
2 do amiante choisie,
2000 lancettes Capron, Lüer et Charrière,
20,000 sondes, et bougies anglaises en caoutchouc,
20 kilos capsules Collierier, au baume de copahu, cubèbe et fer,
100 douzaines seringues à injection, en verre,
400 kilos fécule de pomme de terre,
200 do goudron de Norwége, véritable,

A vendre au plus bas prix, par O. ROBIN, pharmacien, encoignure Ste Anne et Villeré

25 mai

Reçu par les navires Stephen Crowell et Kate Dyer du Havre:
500 bouteilles Sirop de Briant,
500 " " de Lamouroux,
1000 " " de Churchill
500 " " de Johnson,
450 " " de Labelonye,
200 " " de Citrate de fer de Chable,
800 " " dépuratif idem
1500 " " de Raifort iodé de Dorvault,
500 " " de Quinquina ferrugineux idem.
1800 " vin de Quinium de Labarraque
2000 bouteilles Vin de Séguin,
1500 " Antiglaireux de Paul Gage,
1000 " Dupont,
5500 " Huile de Foie de Morue de Sough,
2450 flacons Sirop de Codeine de Berthé,
[illegible] " Pilules de Blancard,
500 " de Vallet,
1000 boîtes Colbert,
500 flacons Leroy
3000 boîtes Capsules de Mothes,
2500 flacons Phosphate de fer soluble de Leras,
500 " Poudre de Charbon de Belloc,
1500 livres Fécule de Pomme de terre de Groult,
500 " Tapioca de Groult.

Un choix d'extraits des meilleures maisons de Paris, produits chimiques, toutes sortes d'ustensiles en verrerie, porcelaine ; Capsules, Mortiers, Biberons, &c.

Un grand choix de Parfumerie fait dans les meilleures maisons de Paris.

SUCRE D'ORGE A L'EAU DE VICHY, à vendre par EDOUARD GUILLOT, 120, rue Royale

18 fév—

## Pharmacie J. B. Avequin,

**Rue St Pierre, No 68,**

*Entre Royale et Bourbon,*

REÇU par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de Produits chimiques, Pharmaceutiques et de substances médicales venant des premières maisons de Paris, de la plus belle et de la meilleure qualité. Notamment, fleurs de camomille, de mauve, de guimauve, de violette, de tilleul, d'une beauté remarquable, et une foule d'autres substances qu'il serait trop long d'énumérer.

Vases, appareils, ustensiles de chimie, de toutes sortes, capsules en porcelaine de toute grandeur, cornues en porcelaine, en verre, engrès de toutes dimensions tubes, éprouvettes graduées et simples, tubes de sûreté, tubes courbés, flacons à 2 et 3 tubulures pour appareil de Woulf, capsules creusées, en argent, en platine, constamment à vendre. 4 mai—a

EAUX-DE-VIE DE COGNAC.—5 demi-pipes J. Faure, & Co., 1848 pâle,
63 quart pipes J. Faure & Co., 1859 pâle et foncé,
15 " A. Brillonai 1856 pâle,
10 " do 1856 pâle,
10 barils do 1851 pâle.
10 " Otard Dupuy & Co., 1857,
10 quarts V. Lecoq fine champagne 1857,
10 " Louis Le Berton old fine superior 1805,
10 " Ritboret fine champagne 1825,
5 demi Gibus 1795,
10 quart do 1795.

EAUX-DE-VIE ROCHELLE.—5 demi-pipes Pellevoisin 4me preuve pâle,
10 quarts Pellevoisin 4me preuve pâle,
20 barils " pâle,
15 quarts pipes G. V. Bernard 4e preuve pâle et foncé,
15 barils do 4e do do do
15 quarts pipes Hivert Jr 4e do do do
40 quarts pipes Henry Mounier "Comète" 4e preuve pâle,
40 barils do do 4e preuve pâle,

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 39 Vieille-Levée

vril—15

DIVERS en magasin—50 barriques vin rouge, Cotes pour familles, 40 barriques do vieux St Emilion 1er cru, 22 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 300 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 125 caisses vin blanc Sauterne,
75 caisses do do ½ bout. super.
120 do absinthe Pernod & Lecoultre, 50 caisses kirsch Pernod & Noilly, 49 balles bouchons pointus et réguliers, 19 balles do à damejeannes, 150 caisses fruits au jus, Lafaurie,

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée

11 avril

MARSEILLE—300 paniers huile Plagniol, 22 onces, 150 do do 11 do
400 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co,
100 caisses do Joany & Co
300 caisses vin muscat Frontignan, 300 caisses eau de fleurs d'oranger, 200 caisses salaisons assorties, Rhoinard, 50 caisses cassis du Mont d'or, 30 bques vin rouge Bergasse,

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée

11 avril

MORUE ! MORUE !—300 caisses morue de choix en bon état.
20¼ tambours morue, en magasin et à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.

3 avril—1M

VINS—300 caisses vin St-Julien,
100 caisses Château Margaux,
100 caisses Cos d'Estournel,
200 do Haut Barsac, 15 barils do do
350 paniers champagne Perrier,
10 quarts Porto. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée

1 av—1M

---

## AVIS JUDICIAIRES.

**Monition du Marshal.**

*Les États Confédérés d'Amérique vs le navire Robert Harding, ses canots, &c.*

Cour de District des États Confédérés—District de la Louisiane—No 9—En prise.

EN vertu d'un warrant d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès j'ai saisi et pris en ma possession le navire ROBERT HARDING, son gréement, apparaux, meubles, &c. Je cite et avertis le ou les propriétaires et tous ceux qui pourraient avoir ou prétendre avoir un droit, titre ou intérêt quelconque audit navire, de se présenter devant une Cour de District des États Confédérés pour le susdit District, laquelle cour sera tenue, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi à partir de la publication de cette monition, afin de faire connaître les raisons, s'il en est, pour lesquelles ledit navire Robert Harding, son gréement, apparaux et meubles, canots &c, ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit n'en serait pas distribué conformément à la prière des demandeurs

A. BOISBLANC, Député marshal des États Confédérés

25 mai—3 en2j

**Monition du Marshal.**

*James Still vs. le steam propeller Mobile.*

Cour de District des États Confédérés. District de la Louisiane No 2. Procès pour possession.

EN vertu d'un warrant d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le steam propeller MOBILE, ses gréements, apparaux, meubles, &c, lequel est maintenant mouillé dans la Baie de Berwick, dans la juridiction de cette Cour. Je cite et avertis le ou les propriétaires et toutes les personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans ledit propeller, &c, de se présenter devant une Cour des États Confédérés, pour le susdit district, laquelle cour sera tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi (ou avant cette époque) à partir de la publication de cette monition, afin de faire connaître les raisons (s'il y en a) pour lesquelles ledit steam propeller MOBILE, ses gréements, apparaux et meubles ne seraient pas gardés et pourquoi il ne lui serait point permis de quitter la susdite ou le Port de la Nouvelle-Orléans, sans garantie conformément à la prière du demandeur.

A. BOISBLANC, Député du Marshal des États Confédérés.

25 mai—3 t en 2ej

## SALSEPAREILLE D'AYER,

Remède composé, qui par notre travail est devenu l'altératif le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. Il est admis que si un remède demandé par un malade atteint de scrofule, le guérit, il rend un immense service au grand nombre de nos compatriotes invalides. Ce service a été rendu par cette composition ainsi que l'expérience l'a prouvé dans les cas les plus mauvais des maladies suivantes:

**Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine**, et enfin toutes les veines de maladies provenant de l'impureté du sang.

Prise au printemps, cette composition maintient dans un état de bonne santé en chassant les humeurs qui corrompent le sang à cette saison de l'année. En chassant ces humeurs à temps, on arrête de grands désordres à leur naissance. Bien des gens peuvent à l'aide de ce remède se garantir d'une foule d'éruptions et de maux ulcéreux, dont le système organique cherche à se débarrasser lui-même s'il n'est pas aidé à le faire par les canaux naturels du corps au moyen d'une médecine altérative. Purifiez le sang vicié lorsque ses impuretés se font jour à travers la peau sous forme de tumeurs, éruptions ou plaies, purifiez-le lorsque vous le trouvez obstrué et inerte dans les veines ; purifiez-le lorsqu'il est lourd ; votre propre jugement vous désignera l'époque. L'homme même qui n'a pas l'organisation dérangée, est plus joyeux et vit plus longtemps s'il se porte le sang. Maintenez le sang pur et tout va bien ; mais avec cet aliment de la vie dérangé, la santé ne peut être durable. Tôt ou tard elle tombe et le grand mécanisme de la vie est désorganisé ou détruit.

La salsepareille a la réputation bien méritée, de remplir ces fins. Mais le remède a été énormément trompé par certaines préparations de cette matière, non-seulement parce que la drogue ne possède pas en elle-même toute la vertu demandée, mais encore parce que beaucoup de préparations prétendant être des extraits concentrés ne contiennent qu'une faible partie des propriétés de la salsepareille.

Durant ces dernières années, le public a été trompé à l'aide de grandes bouteilles dans lesquelles on prétendait donner un quart d'extrait de salsepareille pour un dollar. C'étaient autant de fraudes envers le malade, non seulement parce qu'elles ne contenaient que peu ou pas de salsepareille, mais encore parce qu'elles ne possédaient aucune propriété curative. De là, chaque amer désappointement dans l'usage des divers extraits de salsepareille qui encombrent la place, qu'il fait que son nom est justement méprisé et le tout synonyme d'imposture et de tromperie. Néanmoins, nous recommandons cette salsepareille composée et nous prétendons fournir un remède tel, qu'il délivrera son nom du blâme dont il est entaché. Nous croyons fondés à croire qu'elle possède des vertus auxquelles cette ordinaire des maladies qui lui sont opposées ne peut résister. Afin d'assurer l'extirpation complète de ces maladies le remède devra être exactement pris suivant les prescriptions posées sur la bouteille, préparée par le

**Dr. J. C. AYER & Co.,**

Lowell, Mass.

PRIX—$1 la bouteille, six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation par la guérison de toutes les variétés de Toux et de Rhumes qu'il est entièrement superflu d'en citer l'évidence de son efficacité. Il a été employé partout. Il est en usage [illegible] dans tout le pays que nous n'avons pas besoin d'assurer au public que ses qualités sont les meilleures qu'ils ont jamais été obtenues, et qu'il est digne de son prix et des soulagements qu'il procure.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la

**Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémorroïdes, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie**, purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en mangeant.

Elles sont saupoudrées de sucre de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir, et elles forment le meilleur apéritif au monde pour le cas de purgation.

PRIX.—25 cents la boîte, cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'État et de personnes éminentes [illegible] ont laissé leurs noms pour certifier l'incomparable utilité de ces remèdes ; [illegible] Almanach américain, qui contient ces certificats, avec une description complète des maladies déjà mentionnées, et le traitement qui doit être suivi pour les guérir.

Ne vous faites pas tromper par des marchands sans principes qui vendent d'autres préparations dont ils tirent plus de profit. Demandez celles d'AYER et n'en prenez pas d'autres. Les malades demandent le secours le plus efficace qu'on puisse leur donner, cette préparation le leur fournira

Tous nos remèdes sont vendus par J. WRIGHT & CO., 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays.

## Résilles ! Résilles !

### ET COIFFURES DE BALS,

A vendre chez O. LELIEVRE & Co 174, rue Royale.

Reçu de Paris par la voie de New York

6 douzaines Résilles en Soutache, de $4 réduites à $3.

[illegible] do do et Magenta, de $10 réduites à $7.50.

[illegible] douzaines Résilles or et velours, de $12, réduites à $7 50.

10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $3, réduites à $1 50.

Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1, jusqu'à $5.

## Modes nouvelles.

EN DÉBALLAGE: Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivés de Paris comprenant tout ce qui est nécessaire pour la toilette des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux RUBANS de toutes espèces, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, Do pour mariées. VOILETTES GUIPURE, &c, &c, TULLES ILLUSIONS, CRÊPES et TARLATANES, RÉSILLES EN FILET avec jais, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTÉES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et cadets.

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES JR., 49 rue de Chartres

## MAGASIN JACKSON,

**Encoignure Ste Anne & Chartres.**

DÉSIRANT réduire notre immense assortiment de marchandises avant nos achats d'automne, nous offrons à notre clientèle et au public en général toutes nos marchandises au prix d'importation, telles que

Mantelets soies et dentelles,
Pointes et Châles dentelle,
Gants et Mitaines filet,
Mouchoirs et Parures brodés,
Valenciennes, Broderies,
Jaconat, Organdi et Mousseline imprimée,
Barège anglais uni et broché,
Mousseline suisse unie et à carreaux,
Toile d'Irlande et Pistille,
Toile et coton à draps de toute largeur,
Coutil fil, Mérinos français, Casimir léger,
Nankinet, Gingas fil, Cotonnade française,
Brin fil blanc, écru et gris,
Mousseline à moustiquaire unies, à carreaux, brochée et jacquart,
Bobinet à moustiquaire,
Linge de table, toile à torchons &c, ainsi que beaucoup d'autres articles directement importés

16 avril TURCOTTE & BLANCAND.

EN débarquement du navire Active, arrivé de Bordeaux:—
60 barriques vin rouge,
500 caisses vin rouge Margaux Médoc.
A vendre par J. J. TARDOS, 43, Vieille Levée

8 avril

**Aux amateurs de pêche.**

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs à examiner les articles suivants:

HAMEÇONS VÉRITABLES LIMERICK
" " pour poissons rouges,
" " pour casse-burgots,
" " pour truites,
" " pour grognards,
" " pour appas,
10,000 yardes lignes en soie tordue,
10,000 " " pitre, assorti,
10,000 " " goudronnées,
250 grosses lignes en coton, assorties,
100 " " chanvre do

Aussi:—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, tamis et couteaux propres à l'épêche,

A vendre à bon marché par ROUSSET & VOORHIES

mars No 83, rue du Canal, près Chartres

EN Douane,
20 octaves eau-de-vie Rochelle, 4me preuve,
25¼ pipes " cognac, " Ed Jaulin,
50¼ " " " Ch. Jubit & Co.
20¼ " vieux cognac, J. Carle.
A vendre par X. LAMBERT,
29 mars— rue des Magasins, No. 57.

**SEULE AGENCE DE LA**

## Célèbre Manufacture "Stacker"

*TENNESSEE.*

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIÈRES à sucre, Grilles et Gueulles de Fourneaux, qu'il offre aux prix suivants

Chaudière de 84 à 72 pouces, à $1 25 le pouce.
" 68 à 42 pouces, à $1 " "
au-dessous de 42 pouces à 75 cts.

Les grilles à 4 cts. la livre, et les gueulles de fourneaux selon la grandeur et la forme, à 25, 30 et 36 cts. chaque.

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire No. 12, rue de l'Union

2 sept—1an

EN débarquement du navire Uncle Sam, arrivé de Bordeaux—
44 barriques vin rouge Quinsac
40 do do Camblannes
40 do do Cantenac
8 caisses de 25 paniers anisette extra de Chauvet fils.
A vendre par X. LAMBERT,
15 mai rue des Magasins No 52.

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux—Eau de vie, 10 quarts cognac; Vinaigre—30 barils vinaigre blanc. Fruits à l'eau de vie—50 caisses fruits assortis. Bouchons—6 balles bouchons pointus.

A vendre par CHAUDET & NEE,
13mars 147 et 149, Royale, entre Toulouse St-Pierre

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en magasin :
200 paniers huile 22 onces Bacigalupi,
100 caisses huile 32 onces vierge,
100 do huile 22 onces double clarifiée J. L. Duret,
400 caisses olives Th. Rouman,
50 do cornichons,
200 quarts Burgundy Port,
100 quarts Madère,
2000 caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenburg frères, Nathaniel Johnston, Barnet jeune, de Bordeaux,
500 paniers champagne Jos Perrier Fils & Co,
200 caisses bourgogne Ed. Michaux,
120 quarts Sherry et Porto,
200 caisses absinthe Berger,
150 do cerises à l'eau-de-vie,
10 puncheons rhum de la Jamaïque,
40 pipes genièvre "Stag,"
500 futailles eau-de-vie des marques suivantes: Pinet Castillon & Co, J. Denis Henry Mounié & Co, A. Bonnin, Meledy,
2000 futailles pale Ale et Strong Ale, de la marque W Younger & Co, Edinburgh,
10 puncheons Scotch Whiskey, Wm Stewart,
40 do Old Tom Gin.

BRULATOUR & Co, 89, ancien 83, Vieille Levée

7janv

BACON—Épaules, plats-côtés, prime et jambons, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 77

---

## VENTES JUDICIAIRES.

*James C. Henningsen vs. Antonio Gelpi.*

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,—No 14,177—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont soit la description, savoir:

Une certaine portion de terre située au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Champs-Élysées, d'Amour, Marigny et des Bons Enfants, et ayant, mesure anglaise, trente pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue d'Amour, cent vingt-sept pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Marigny, cinquante un pieds deux pouces sur la ligne du côté de la rue des Champs-Élysées qui le sépare de la balance des terrains Nos Un et Deux, appartenant à John Whitney ou ayant cause, de là formant un angle droit en diminuant en largeur, quatre pieds six pouces, et de là ayant soixante-seize pieds, huit pouces et quatre lignes jusqu'à la ligne du fond qui mesure vingt-cinq pieds six pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ladite portion de terre est formée de la totalité du terrain No Six et de partie dans le fond des terrains Nos Un et Deux, conformément au plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 15 de juillet 1843 et annexé à un acte au rapport de Wm. Y. Lewis, autrefois notaire public en date du 14 de mars 1844.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

8 avril—11,18,25,31mai

*C. Roselius, Receveur vs W. O. Deuepre.*

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,156—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—

1o—Un îlet de terre désigné par le No 346, borné par l'Avenue de Carrollton, les rues Salomon, d'Hemecourt et Baudin, ayant trois cent vingt pieds dix pouces sept lignes de face à l'Avenue Carrollton, trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes sur la rue Salomon, trois cent quatre vingt treize pieds huit pouces et cinq lignes sur la rue de Hemecourt et quatre cent vingt deux pieds trois pouces et six lignes sur la rue Baudin

2o—Onze terrains désignés par les Nos Un, Deux, Six, Huit, Neuf, Treize, Quatorze, Quinze, Seize, Dix-Sept et Dix-Huit, dans l'îlet No 407, borné par les rues Alexandre, Murat, Touti et Bienville ; le No Un a quarante-quatre pieds dix pouces et une ligne et demie et les Nos Deux et Six, chacun quarante quatre pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Bienville sur cent douze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles

Le No Un formant l'angle de la rue Alexandre. Les Nos Huit et Neuf ayant chacun trente sept pieds dix pouces trois lignes de face à la rue Murat, sur cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les Nos Treize et Seize ayant chacun quarante-six pieds cinq pouces trois lignes et demie, et les Nos Quatorze et Quinze chacun quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Touti sur cent douze pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Seize formant l'angle de la rue Alexandre. Les Nos Dix sept et Dix huit ayant chacun trente sept pieds deux pouces trois lignes de face à la rue Alexandre sur cent cinquante sept pieds deux pouces trois lignes de profondeur.

3o—Un îlet de terre désigné par le No 446 borné par les rues Olympia, St Patrick, Toulouse et St Louis.

4o—Huit Terrains désignés par les Nos Un, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Dix dans l'îlet No 47 borné par les rues Murat, Olympia, Conti et St Louis. Les Nos Un et Dix ont, chacun, trente un pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue St Louis, sur cent onze pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.—Le No Dix formant l'angle de la rue Olympia et le No Un forme l'angle de la rue Murat. Les Nos Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit et Neuf ont chacun trente pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue St Louis sur cent onze pieds un pouces de profondeur entre lignes parallèles. Conformément au plan de la section No Deux déposé au bureau dudit receveur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans

30 avril—mai11,18,25,31

*Thomas Murray vs la succession de Harriet Conlin.*

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI 30 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à l'adjudication de la propriété dont soit la description, savoir

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Sixième, des Magasins et Septième et désigné par le No [illegible] suivant plan dressé par B. F. [illegible], architecte, daté du huit d'avril 1856, et déposé en l'étude de L. B. Kenney autrefois notaire public dans et pour la paroisse de Jefferson.

Le dit terrain mesurant vingt huit pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus

CONDITIONS.—Cette créée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'il sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son ou ses obligations avec caution solvable portant intérêt au taux de huit pour cent l'an depuis la date, et payables à parfait paiement. Le [illegible] acquéreur paiera comptant et en déduction du prix d'adjudication les frais d'annonces du shérif et le [illegible] de la somme de $ [illegible] pour [illegible] tant des taxes l'État, de paroisse et de ville.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

3mai 18,22,25,30

*Henry Legendre vs R. Champagne et al.*

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et [illegible]—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur R. Champagne, à savoir le quart indivis du fonds et des dettes actives du magasin de vêtements situé au N. 159, rue de la Vieille Levée, 2me District de cette ville

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans

18 mai—22,25,31

*Geo Merz vs Geo Swer—No 17,452*

COUR du Cinquième Juge de Paix—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Aug. Duquercron, Cinquième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt rue des Français, No 4, mardi 4 juin 1861, à midi—Un lot de meubles et 1 baril de vin, 1 baril de whisky et 1 baril de vinaigre. Saisis dans le susdit procès. Conditions comptant à l'adjudication.

25mai—3j 4jn LOUIS POWER, constable

COUR du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 2090—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, l'honorable A. Saucier, juge de ladite Cour et émettant le titre d'un writ en la [illegible] seulement des parties, je vendrai à l'enchère publique samedi, 25 mai 1861, à 11 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, QUATRE TABLEAUX A L'HUILE de prix, saisis dans le susdit procès. Conditions comptant sur les lieux SAMUEL HAMILTON

14 mai—20,25 Constable

COUR du Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, No 2,088—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, l'Hon A. Saucier, Juge de ladite Cour, et émettant le titre d'un bref en la [illegible] consentement des parties, je vendrai à l'enchère publique, VENDREDI, 31 mai 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, Huit tableaux à l'huile de prix saisis dans le susdit procès. Conditions: Comptant sur les lieux.

SAMUEL HAMILTON, Constable

21mai—25,31

## AVIS DU MARSHAL.

*Succession de Thomas Rees—No 17,[illegible]*

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à démontrer, dans les dix jours, les raisons qu'ils auraient à opposer au compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt de l'en [illegible], approuvé et homologué et les fonds sont distribués conformément au dit compte

Par ordre de la cour.

17mai—21,25 E. MICHOT, Député Greffier

*Succession de Jean Antoine de Libano—No 18,14[illegible]*

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Côme de Libano a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jean Antoine de Libano, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. MICHOT, Député-Greffier

18 mai—20,25

**TABAC DU MEXIQUE.**

22 BALLES "Wrappers" 25 do "Fillers."
A vendre par J. J. TARDOS, 43 Vieille Levée

VINS—160 barriques vin rouge.
25 barriques vin blanc. En débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, à vendre par
11mars J. & J. TARDOS, No 43, Vieille Levée

GRAISSE—100 barils et tierçons feuille prime,
200 barillets do
A vendre par GABRIEL PASCAL,
2fav 61 Rue Vieille Levée, No 77

SUCRE DE LA HAVANE—739 caisses sucre blanc sucre jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par S PLASSAN
4 mai Rue Vieille Levée, Nos 86 et 60.

BITTERS des Arabes' de Hostetters et Crookes Bitters—250 caisses Bitters des Arabes, 100 do Hostetters Bitters ; 30 do Crookes Bitters, à vendre par R. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre
13mai Dumaine et St-Philippe

EN débarquement de la barque Mount Vernon, venant de Gênes:
350 caisses de Macaroni blanc,
200 caisses Vermicelli fin,
300 caisses Pâte assortie,
2 caisses Saucissons de Boulogne,
2 caisses saucissons de Gênes,
16 barils Amandes cassées, sans coques.
A vendre par A. LANATA,
13 mai—6 I No. 163 rue Vieille Levée

WHISKY—50 barils vieux whisky Bourbon.
10 caisses London Old Tom gin.
40 caisses Calhoun whisky
100 caisses Voldness schiedam schnapps. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
4avril—10f 39, Vieille Levée

## Fabrique de Chocolat à la vapeur,

ET

MAGASIN DE CONFISERIE DU SUD,

DE

**BOCHET & DE LAMARRE,**

RUE ST CHARLES, No 31,

ENCOIGNURE DOUANE.

Ce nouvel établissement, si bien patroné dès le premier jour de son ouverture, est sous la direction immédiate de M. Bochet, dont le bon goût comme vendeur l'a rendu si populaire parmi les dames de la ville et de M. de Lamarre qui est reconnu comme un des meilleurs confiseurs en Amérique. Grâce à une étude patiente et approfondie, il a trouvé le moyen si long temps cherché, de conserver fraîches, toute l'année, en été et en hiver, les plus belles variétés de chocolat que la chaleur et l'humidité affectaient si facilement. La maison Bochet & De Lamarre emploie des ouvriers français d'une habileté bien connue et offre, aux prix les plus modérés, une variété de Confiseries, Dragées, Bonbons au chocolat, glacés, à la liqueur, à la crème et pralinés.

On trouvera les sirops les plus fins à leur table de soda. Ils recommandent plus particulièrement le sirop de bananes qui conserve le goût délicieux du fruit. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher que le soda n'affecte le moindrement ceux qui aiment ce breuvage rafraîchissant. 9 mai—ab

*MANUFACTURE DE CHOCOLATS*

MAISON FONDÉE en 1836. — MUE A LA VAPEUR — CAFÉ TORRÉFIÉ à la vapeur.

## D. LOPEZ,

**85, rue de Chartres, 85.**

CETTE maison qui ne compte pas moins de 11 années d'existence, et qui dès son ouverture a été patronée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce qu'on peut faire un pareil établissement, si à côté de cela ne venait s'ajouter encore des machines spéciales construites d'après les propres plans de M. Lopez, l'excellence des matières premières employées à la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans cette genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles reposent cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve

**rue de Chartres, encoignure Conti,**

et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes. 1av—

CAFÉ de la Havane—Un lot fin vert, en magasin. A vendre par E. TROISGROS,
15av 19, rue Douane

## Dépots d'armes.

LA maison LIOT & ANDREE, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefaucheux,—
de Colts;
de Adams;
de Smith & Wilson—

Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces genres de revolvers.

24 avril Coin Bienville et Royale.

AUX PHARMACIENS, Confiseurs et Distillateurs, 50 caisses amandes sans coques, 150 balles amandes à coques tendres, 100 caisses prunes sèches, 150 barils graines de lin, 150 do de Canaries, 10 caisses manne en larmes, 50 do do en sortes, 500 livres essence Portugal, bergamotte et rose, 30 caisses gomme arabique, 50 estagnons eau de fleurs d'oranger, 500 caisses do do do

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jnr
7 mai 62 et 64, Vieille Levée

---

## VENTES A L'ENCAN.

*Succession de James L. Powers.*

No 18,033—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

**Grande vente d'esclaves à crédit—Sujets acclimatés et de prix.**

**Domestiques, artisans, cochers, arrimeurs, &c.**

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, Encanteur,

Bureau, rue des Magasins No 37

SAMEDI, 25 mai 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'hon. J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 22 avril 1861, il sera vendu à l'encan public pour le compte de la succession de feu James L. Powers, les esclaves suivants

1—JERRY, nègre, 30 ans, excellent travailleur et arrimeur.
2—JOHN, griffon, 25 ans, excellent travailleur et arrimeur.
3—ROBERT, griffon, 30 ans, excellent travailleur et peintre—No 1
4—TONCY, griffon, 35 ans, charpentier ordinaire et arrimeur.
5—Black Jack, griffon, 28 ans excellent travailleur et arrimeur.
6—ALBERT, griffon, 26 ans, excellent travailleur et arrimeur.
7—NELSON, griffon, 23 ans, excellent palfrenier et cocher.
8—MADISON, griffon, 28 ans, excellent palfrenier et serviteur.
9—ALFRED (aîné), mulâtre, 35 ans, excellent cocher et [illegible].
10—DICK, mulâtre, 30 ans, excellent serviteur et cocher.
11—SCOTT, griffon, 30 ans, excellent cocher.
12—GEORGE, griffon, 25 ans, parfait palfrenier et travailleur.
13—JOE ALLEN, nègre, 22 ans, travailleur.
14—ALFRED (cadet), mulâtre, 22 ans, excellent travailleur et palfrenier.
15—ELIZA, mulâtresse, 20 ans, domestique accomplie
16—SARAH, griffonne, 20 ans, parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
17—PHIL, [illegible] ans, enfant de bonne.

Ces esclaves sont des plus capables ; ils sont tous de parfaits sujets données de très beaux revenus.

Conditions de la vente—Un tiers comptant ; le reste en deux paiements égaux, à six et douze mois du jour de la vente. Les acquéreurs donneront leurs billets pour ces sommes, lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt l'an à l'échéance, en cas de non-paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur tous les esclaves.

Les actes de vente pardevant D. L. Ricardo, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24 avril—7—4 mai 11 18 21 25

**Vente de jugements, billets, comptes et actions, pour le compte de la succession de feu J. P. Moreira.**

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu de deux ordres datés du 2 et du 7 mai 1861, à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, samedi, 25 mai 1861, à midi

1o—LES JUGEMENTS SUIVANTS

1o. Le jugement rendu le 12 avril 1856, par le juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en faveur de J. P. Moreira, contre Geo. Rice. [illegible] pour $134 06

Avec 5 pour cent d'intérêt à partir du 6 mars 1858, et les frais.

2o—Un autre jugement entre J. M. Broadwell, rendu le 26 avril 1859, par le juge de la Cour de District de la Nlle-Orléans, sur l'intervention de J. P. Moreira, dans le procès de Shaw et Zunts vs le bateau à vapeur Eclipse, son capitaine et ses propriétaires pour $1,247 50

Avec 5 pour cent d'intérêt à partir du 2 janvier 1859.

3o. Le jugement rendu contre le bateau à vapeur Camden, son capitaine et ses propriétaires en 1860 par le juge de la Cour de District des États-Unis pour le District Orléans de la Louisiane, dans l'intervention de J. P. Moreira, dans le procès de W. F. Kemp [illegible] bateau à vapeur, son capitaine et ses propriétaires, pour $52 50

Les dits jugements s'élevant ensemble à $1,434 06

Pour être vendus en un seul lot.

Conditions—Comptant.

2o—LES EFFETS ET COMPTES

D'après la liste qui sera exposée à la vente, à la bourse [illegible] s'élevant à $1,195 70

[illegible] seront vendus en un seul lot. Conditions comptant.

3o—COMPTES

D'après la liste qui sera exposée aux susdits [illegible] s'élevant à $558 05

4o—ACTIONS

16 [illegible] actions du New Orleans, Algiers Steam Ferry Company de cent piastres chacune et sur lesquelles il a été payé $1,500

[illegible] Conditions comptant

200 Dix actions de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest de [illegible] payées et [illegible].

Pour être vendus en un seul lot. Conditions comptant.

N. B. Les [illegible] comptes de [illegible] mentionnés [illegible].

14 mai—25

*Vente pour le compte d'un premier acquéreur.*

**Succession de feu Claire Jumonville de Villiers, veuve de feu Pierre Huchet Kernion,—Vente pour opérer un partage entre héritiers.**

PAR N VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er juin 1861, à midi, il sera vendu à l'encan public, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 février 1861, dossier de la Cour No 17,646, pour le compte et aux risques de M. E. Daviri qui ne s'est pas conformé aux termes et conditions de la vente qui lui a été faite à l'encan public le 2 avril 1861, de l'esclave ci-après désignée, à savoir:

NISIDA, négresse, âgée de huit ans.

Termes et conditions—Un tiers comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et garantis par hypothèque sur ladite esclave. Les billets devront être divisés en coupons au gré des vendeurs et porter huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant M. O. De Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur

27 avril—11 mai 18 25 1er juin

Succession de dame CLAIRE JUMONVILLE DE VILLIERS, veuve de PIERRE HUCHET KERNION.

*Vente pour opérer un partage entre héritiers.*

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er juin 1861, à midi, il sera vendu en vente publique, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 février 1861, dossier de la cour No 17,646, l'esclave ci-après désignée, savoir:

CELESTINE, négritte, orpheline âgée d'environ 10 ans.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et garantis par hypothèque sur ladite esclave.

Les billets seront divisés en coupons à la convenance des vendeurs et porteront 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

27avril—11 mai 18 25 1er juin

*Succession de Lilly Jourdain, f. c. l.*

**Terrain et Bâtisse, face à la rue Roman.**

PAR N VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er juin 1861, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 1er mai 1861, dossier de la Cour No 18,107, pour le compte de la susdite succession,

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, Colombus et Laharpe, mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Roman, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Laharpe.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot formant l'encoignure des rues Roman et Laharpe.

Conditions—Comptant.

A la vente pardevant O. De Armas, notaire public. 1Mai—mai 25 1, 18 22 jn

*Succession de A. G. Bull.*

**Esclaves de valeur à l'encan,**

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 avril 1861, dossier de la Cour No 17,582 il sera vendu en vente publique le SAMEDI, 1er juin 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Chartres, pour le compte de ladite succession

1 CARTER, griffe âgé d'environ 35 ans, cuisinier et excellent domestique de maison.

2 PRESCILLA, griffonne foncée, âgée d'environ 55 ans, sujette aux rhumatismes

3 HETTY, négresse âgée d'environ 30 ans, bonne de chambre, coiffeuse, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison

4 FANNY, sa fille, âgée d'environ 14 ans, ayant un défaut à l'œil, domestique de maison.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public. 29 avril—6 mai, 16, 25, 1er juin

*Succession de J. B. Avequin—No 18,077—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.*

**Pharmacie.**

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau 74, rue de Chartres.

LUNDI, trois JUIN 1861, à 5 heures P.M., il sera vendu, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 10 mai 1861, pour le compte de la susdite succession.

Le contenu de la pharmacie située comme il est dit plus haut, consistant en drogues, médecines, étagères, comptoirs, &c., &c. Le tout pour être vendu en bloc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

22 mai—25 27 31

## B. ANTOGNINI & E. RICHARD,

**15, RUE CONTI,**

## Fabricants de Billards en ardoises

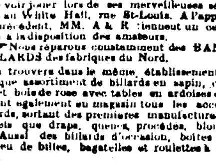

Ayant obtenu de M. O. BERGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabriques, ainsi que le privilège de signer à l'avenir leurs billards du nom de ce célèbre professeur, croient devoir porter à la connaissance du public un fait qui intéressera vivement tous les véritables amateurs. M. Berger, voulant en outre témoigner à MM. Antognini et Richard combien il appréciait leurs produits, a ajouté à sa recommandation spéciale, l'ordre de fabriquer pour son usage particulier un billard à table d'ardoise, dont il s'est servi à la Havane, et sur lequel on a pu le voir jouer lors de ses merveilleuses séances données au White Hall, rue St-Louis. A l'appui des faits qui précèdent, MM. A & R tiennent un certificat notarié à la disposition des amateurs.

Nous réparons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en sapin, chêne, acajou et bois de rose avec tables en ardoises ou en bois. Ils ont également en magasin tous les accessoires de billards, sortant des premières manufactures de France, tels que draps, queues, procédés, blouses, billes, &c. Aussi des billes, bagatelles et roulettes à deux cylindres. 2avril

## Mme ALLUARD, Somnambule,

**No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,**

SE charge spécialement du traitement si extraordinaire des maladies Nerveuses, l'Épilepsie comprise ; sur dix malades, huit sont radicalement guéris de cette cruelle maladie.

Dans les étouffements du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires, la guérison est prompte et infaillible.

Dans les Aigreurs d'estomac, Gastrites, Digestions difficiles, pas d'insuccès, en trois jours. Les directions de l'estomac se font admirablement sur les indices de Madame Alluard.

Toutes ces cures sont parfaitement attestées par un très grand nombre de familles considérées de la Nouvelle-Orléans ; bref, la nature a doté Mme Alluard d'une organisation telle qu'elle est la providence des malades atteints de maladies chroniques.

Prix des consultations, trois piastres pour les cas ordinaires. 11 avril—3m

**MALADIES DES FEMMES.**

## MADAME MAURY,

*Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,*

**Reçue par la Faculté de Montpellier,**

CONCOURS 53 et 54.—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames les voyageurs MM. les médecins sont priés gratuitement.

Vaccination le samedi, de midi à 2 heures.

Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.

22fév—6m

GENIÈVRE de Hollande—40 pipes de la marque Steamboat, de Ryebende & Zonen, en douane ; à vendre par H. H. VREDENBURGH, No 36 Vieille-Levée.

avril

VINS POUR FAMILLES—
50 barriques vin rouge St Julien
50 " " Cantenac
40 " " Pauillac
30 " " Margaux
30 " " Léoville
12 " " Cos Labory
10 " vin blanc Sauterne.
A vendre par E. BORDELOIS
2mars 21 rue Conti.

---

## VENTES A L'ENCAN.

*VENTE SANS RÉSERVE.*

**50 caisses Bottes, Souliers, Brodequins.**

**50 caisses Chapeaux pour hommes et femmes.**

**100 lots Chemises américaines et Linge fait.**

PAR E. ROGER & Co., encanteurs.

SAMEDI, 25 mai, il sera vendu à 10 heures, à notre salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
50 caisses bottes, souliers et brodequins.
50 do chapeaux pour hommes et enfants.
—ET
100 lots chemises américaines et linge fait.
Conditions à la vente. 24 mai

**Marchandises sèches et souliers. Vente sans réserve.**

PAR M. BARNETT jr, encanteur.

IL sera vendu, samedi [illegible] à 10 heures, à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St-Louis—
150 lots de Marchandises sèches, comprenant calicots, cotonnades, gingas fil, robes de [illegible], bas et chaussettes de coton blanc et [illegible],
10 caisses souliers assortis,
50,000 cigares.
Conditions—Comptant. La vente [illegible]
24 mai

**Marchandises sèches étrangères et américaines.**

PAR VINCENT & C

IL sera vendu, le samedi 25 courant, à 10 heures, à leur salle d'encan, No 26, rue de la Douane—
Trois cents caisses et lots de marchandises sèches [illegible]
AUSSI
500 pièces de moustiquaires [illegible]
10 pièces de tapis [illegible] 24 mai

## Succession de Jean Louis Dolliole,

*Louis Drausin Dolliole et [illegible] Bonneaux, [illegible]*

No 18,019

POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 30, Passage de la Bourse

IL sera vendu SAMEDI 25 mai 1861 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 2 avril 1861, par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, les propriétés foncières et esclaves suivants savoir

1o—VALCOUR, nègre âgé d'environ 45 ans, cordonnier

2o—NIQUAISSE, mulâtre âgé [illegible]

3o—Un lot de terre situé dans le bourg [illegible] dans le Second District de cette ville, dans l'îlet [illegible] Chemin du Bayou et les rues St Claude, Tremé et Quartier, mesurant 27 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, sur 34 pieds [illegible] à la rue Tremé et 62 pieds [illegible] posée, et 30 pieds [illegible] ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets [illegible] de deux chambres, water closet, puits, latrines, &c.

4o—Un autre lot de terre situé [illegible] sur 27 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, sur 89 pieds de profondeur et faisant face à la rue Tremé et 62 pieds [illegible] de division [illegible] premièrement décrit et 39 pieds [illegible] de largeur sur la [illegible].

5o—Un lot de terre situé dans le même îlet [illegible] Chemin du Bayou [illegible] [illegible].

6o—Un droit de terre situé dans le même [illegible] désigné par le No [illegible] et une ligne de division [illegible] du fond [illegible].

Termes et conditions—[illegible].

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. [illegible]

**Succession de James Nesbit**

PAR D. F. MORPHY

SAMEDI [illegible] [illegible]

**Vente péremptoire.**

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 30, Passage de la Bourse

IL sera vendu SAMEDI [illegible] à la Bourse des Négociants et Encanteurs [illegible] rue Royale, entre Canal et Douane—

[illegible]

## Chemin de Fer Pontchartrain.

**Arrangement pour le printemps**

POUR le lac, aller et retour, le même [illegible] cinquante cents.

Achetez vos billets au bureau du dépôt [illegible]

—DÉPART DES CHARS—

—DE LA VILLE— —DU LAC—

| | | |
|---|---|---|
| 4½ h. A. M. char à cheval | 6 h. A. M. | char à vapeur |
| 6½ do do convoi à vapeur | 7 do | do |
| 7½ do do | 9½ do | do |
| 9 do do | 10 do | do |
| 10½ do do | 11½ do | do |
| Midi | 1 heure P. M. | do |
| 2 heures P. M. | 3 do | do |
| 3 do (samedi) | 4 do | do |
| 4½ h. P. M. do | 5 do | do |
| 5½ do do | 6 do | do |
| 6½ do do | 7 do | do |
| 7½ do do | 8 do | do |
| 8½ do do | 9½ do | char à cheval. |

Voyages extra au spécial, pendant la nuit, s'adresser au conducteur [illegible].

Le convoi à vapeur [illegible] excepté dans les voyages de la mairie.

Des omnibus partent de la rue [illegible] de la rue du Canal pour le dépôt.

O. PANDELY

**Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord**

DEUX convois par jour [illegible] tous les jours du dépôt, à [illegible], pour Canton, Jackson, Ma[illegible] [illegible] à 6 A. M. Express à 7 h. P. M. La voie de terre [illegible] du Nord et de l'Est, et l'on vend des billets pour les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest

Temps pour aller à New-York, trois jours et 15 heures, prix, $48. Pour plus de détails, s'adresser au General Ticket Office, rue du Camp No [illegible]

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 5 h. 30 P. M. [illegible] exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Madison partira le SAMEDI à 4 heures P. M. T. S. WILLIAMS

3nov Surintendant général

**AVIS.**

## M. ANTOINE DUBUC,

SECRÉTAIRE DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE ST LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureau No 20, pince St-Antoine

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M. J. BONNOT, dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, No 51, lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

**GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,**

blanches et noires, pour

**CHARS FUNÈBRES et CORBILLARDS,**

dans un genre nouveau, style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que garnitures de velours, drap et soie avec franges extra, plaques le dessus et de côté, grandes et petites, noires et blanches —crucifix, vierges, filets et ornements de toutes sortes ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements, &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands

**Chars funèbres et Corbillards,**

les plus beaux et mieux ornés de la ville, et installés dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRES, mieux et à meilleur marché que tout autre établissement semblable de bienfaisance à la Nouvelle-Orléans. Il tient constamment en magasin un assortiment de cercueils métalliques de toutes grandeurs, doublés en plomb et en zinc, recouverts en velours, satin, acajou et ébène de toutes sortes, acajou, noyer et bois ordinaire, grands et petits cercueils, voitures, [illegible], lettres d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

**TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.**

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou autant besoin de ses services quand les circonstances les nécessiteront, en un mot, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui ne désireront pas engager le clergé de ladite Cathédrale pour les enterrements, &c. 1c fév

## J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

**De Pompes Funèbres,**

Emploie et vend à son établissement, rue Ste Anne, entre Chartres et Royale, les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c. &c.

**Magasin**

**51......Rue Ste-Anne......51**

8 fév—6m

MAISON

## GUILBAUX & GIEFERS,

**Successeurs de T. DANFLOUS,**

**191 Rue Royale, 193**

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordre donné seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible ; aussi, une grande quantité de Mors, Fouets, Selles, Brides, Tapis, Selle, Étoffes à couvertures en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France ; articles de chasse et d'escrime.

CHAPEAUX ! CHAPEAUX !—5 caisses Chapeaux de paille, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR,
28 mars No 62 et 64 rue Vieille Levée

MACARONI et Vermicelli—100 caisses macaroni et pâtes d'Italie assorties, en débarquement du navire Mount Vernon, de Gênes, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, JR,
13mai No 62 et 64 rue Vieille Levée

HUILE—300 paniers huile 11, 12, 22 et 24 on de débarquement et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jnr
15mai 62 et 64 Vieille Levée

RAISINS—Figues, Amandes, &c., &c—500 caisses raisins Layer ; 500¼ do do do, 1002 caisses raisins M. R., 1000½ do do do; 100 caisses figues de Naples, 100 do amandes sans coques, 50 balles amandes, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jnr
13mai 62 et 64, rue de la Vieille Levée

VINS—50 demi pipes vin de Oat. très corsé; 75 barriques vin de Bordeaux, 25 barils vin blanc; 30 do do de Malvoisie ; 20 vin de muscat ; 30 barils Jerez; 30 do de Madère, à vendre par F. SANCHO, No 229, 13mai Vieille Levée, Dumaine et St Philippe

PLOMB—100 saumons, en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 18, rue de la Douane,
11mai entre Chartres et Vieille Levée